

Enquête en Seine-Saint-Denis

Les violences sexuelles faites aux femmes au travail

1. Prolégomènes

Cadre institutionnel

- **Création du Secrétariat d'État à la condition féminine** (1974) et premières déléguées régionales aux droits des femmes.
- **Commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes** (circulaire du 12 octobre 1989 de la secrétaire d'État chargée des droits des femmes), placées sous la présidence des préfets de départements, animées par les déléguées régionales et les chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité.
- ✓ **Composition** : membres représentant les administrations de l'État (Justice, Police, Gendarmerie, Éducation Nationale, DDASS, DDTEFP), les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale, les associations, les personnes qualifiées (établissements publics de santé, ordre des avocats, ordre départemental des médecins, services de santé au travail).
- ✓ **Sous-commissions** (violences conjugales et mariages forcés, manuels scolaires, travail.....).

Constats

La sous-commission « harcèlement sexuel au travail »

(sous la responsabilité de la Direction départementale du travail et de l'emploi) a fait les constats suivants :

- Gravité et ampleur des violences faites aux femmes (cf. enquête ENVEFF 2000).
- Peu de données en milieu de travail.
- Forte demande sociale.
- Données indispensables pour orienter les politiques publiques et la prévention.
- ↳ Proposition par l'AMET d'une enquête pour un état des lieux et la sensibilisation des professionnels.
- ↳ Constitution d'un groupe de travail (AMET, DDDFE 93, DDTEFP 93, DRTEFP IDF, AVFT, CNRS).

Données sur le lieu de travail (1)

- **Sondage Louis Harris 1991** : 19 % des femmes disent être victimes ou témoins de harcèlement sexuel au travail.
- **Enquête Commission européenne 1999** : 40 % des femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement sexuel au travail.
- **Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, 2000)** :
 - ✓ 1,2 % femmes déclarent avoir subi une agression sexuelle (attouchements sexuels, tentatives de viol ou viol) dans l'année, 0,3 % avoir subi un viol.
 - ✓ Ampleur du silence et de l'occultation des violences par les victimes. 68 % des victimes n'en avaient jamais parlé. Seuls 5 % des viols feraient l'objet d'une plainte.
 - ✓ Au travail : 1,9 % des femmes ont déclaré avoir subi un harcèlement sexuel au cours des derniers 12 mois.

Données sur le lieu de travail (2)

- **Enquête sur les comportements sexistes et violents envers les jeunes filles (Maryse Jaspard, 2006) :**
 - ✓ Enquête commandée par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis dans le cadre de son Observatoire des violences envers les femmes.
 - ✓ 1600 jeunes filles de 18 à 21 ans questionnées entre avril et décembre 2006
 - ✓ 5 % des enquêtées disent avoir subi des violences sexuelles graves au cours des 12 derniers mois dans les différents cadres de vie.
 - ✓ 68 % des jeunes filles victimes en avaient déjà parlé.
 - ✓ 15 % des enquêtées disent avoir subi un harcèlement sexuel, 0,4% une agression sexuelle sur leur lieu de travail.
- **Enquête « Cadre de vie et sécurité » (INSEE, 2007) :**
 - ✓ 1,5 % des femmes de 18 à 59 ans a déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol en 2005 ou 2006.
 - ✓ 4,7 % des viols ont lieu au travail ainsi que 25 % des caresses, baisers et autres gestes déplacés non désirés.
 - ✓ 12 % des victimes de viols en dehors du ménage, ont porté plainte. 5,4 % ont déposé une main courante.

Panorama de l'emploi salarié (1)

- **Déclarations Annuelles de Données Sociales DADS, 2004 :**
- **150 000 salariées femmes en Seine-Saint-Denis**, secteur privé plus collectivités territoriales.
- **Âge :**
 - ✓ 16 % moins de 26 ans
 - ✓ 29 % entre 26 et 35 ans
 - ✓ 37 % entre 36 et 50 ans
 - ✓ 17 % plus de 50 ans
- **Catégorie socio-professionnelle :**
 - ✓ Employées : 66 000 (44 %)
 - ✓ Professions intermédiaires : 44 000 (29 %)
 - ✓ Cadres et professions intellectuelles supérieures : 20 000 (15 %)
 - ✓ Ouvrières : 18 000 (12 %)

Panorama de l'emploi salarié (2)

- **Répartition des salariées par secteurs d'activité :**
 - ✓ Commerce : 39 000
 - ✓ Industrie : 21 000
 - ✓ Secteur médico-social : 16 000
 - ✓ Services aux entreprises : 13 000
 - ✓ Hôtellerie restauration : 8 000
 - ✓ Nettoyage : 7 000
 - ✓ Activités financières : 9 000
 - ✓ Transports : 9 000
 - ✓ Activités immobilières : 5 000
 - ✓ Associations : 4500
 - ✓ Collectivités territoriales : 3500
 - ✓ Enseignement : 3000
 - ✓ « Autres » : intérim, construction, activités culturelles, récréatives et domestiques... :
12 000

Mise au point

- Pas une problématique 93 ou 9³!
- Si l'étude a eu lieu en Seine-Saint-Denis, c'est parce que c'est dans ce département, qu'il y a eu des acteurs motivés pour la faire.
- La Seine-Saint-Denis est un département pionnier sur cette problématique, avec tout un travail en réseau des institutions, des associations et des professionnels, d'où la mise sur pied de nombreuses actions.
- Enquête sur les femmes qui travaillent en Seine-Saint-Denis, pas sur celles qui y habitent.
- Beaucoup de petites et moyennes entreprises parmi lesquelles des entreprises de haute technologie, établissements de santé, organismes officiels.

2. L'enquête

ÉLABORATION

Groupe de travail

DDDFE / AMET / DDTEFP / DRTEFP / AVFT / CNRS

Gisèle AMOUSSOU, juriste

Patricia DOMINGUEZ, secrétaire médicale

Dominique FOUGEYROLLAS, sociologue, chercheuse

Anne GILLET, MIRTMO

Sylviane LE CLERC, chargée de mission départementale

Marie-Christine MARGEOT, directrice adjointe du travail

François RAGEAU, statisticien

Christelle STEPIEN, inspectrice du travail, statisticienne

Jean-Michel STERDYNIAK, médecin du travail

Claire THOMASSIN, MIRTMO

AVFT

AMET

IRISES / CNRS

DRTEFP IDF

DDDFE 93

DDTEFP 93

DRTEFP IDF

DRTEFP IDF

AMET

DRTEFP IDF

Élaboration de l'enquête

- Questionnaire basé sur le questionnaire de l'enquête ENVEFF.
- Les questions portaient sur les violences sexuelles subies par les femmes au travail au cours des douze derniers mois.
- Les questions posées listaient une série de violences, en suivant une progression de l'agression verbale à l'agression physique, jusqu'au viol.
- Élaboration du protocole. Phase test.
- Identification d'un besoin de d'une formation des secrétaires et médecins du travail de l'AMET (état des lieux, définitions, réglementation, boîte à outils, adresses).

Mise en œuvre

- Forte implication de la Direction de l'AMET.
- Validation par la Commission Médico-Technique du service.
- Information-formation des secrétaires médicales et des médecins du travail par l'AFVT et la DDDFE 93 (mars 2007).
- Dossier pour outiller l'équipe médicale face aux éventuelles questions des femmes victimes de violence
- Parallèlement, mise à disposition dans les salles d'attente de plaquettes d'information avec adresses des institutions et associations concernées par le sujet.
- Première enquête de ce type en France

Protocole

- Déroulement entre le 4 juin 2007 et le 13 juillet 2007.
- Questionnaire :
 - ✓ anonyme, auto-administré
 - ✓ proposé systématiquement aux salariées ayant déjà eu une activité professionnelle
 - ✓ à l'occasion de la visite médicale, qu'elle qu'en soit la nature
 - ✓ remis par la secrétaire médicale (le plus souvent) ou par le médecin
 - ✓ mineures comprises
- Découplage enquête / visite médicale

Résultats

- 1864 femmes ont été sollicitées.
- 1772 questionnaires ont été recueillis.
- 5,5% refus de réponse ou remise d'un questionnaire vierge.
- Réponses incomplètes sur données indispensables : 11,3%.
- 1545 réponses exploitées (83,2 %).
- Résultats pondérés pour bonne représentativité (méthode du calage sur marge) pour l'âge, le secteur d'activité, et la catégorie socioprofessionnelle.
- Renseignements sur la nature, la fréquence des différents formes de violences sexuelles au travail et de leurs suites éventuelles.
- Globalement, **résultats inquiétants**, concernent tous les secteurs d'activités, confirment que les femmes jeunes sont plus exposées et que le statut marital est protecteur.

3. L'enquête

RÉSULTATS

Harcèlement de genre

- **Blagues sexistes ou sexuelles :**

45% des femmes déclarent en avoir entendues, dont la moitié de façon répétée, surtout les plus jeunes, les célibataires, les catégories socioprofessionnelles supérieures. Plus grande fréquence ? Ou seuil de tolérance différent ? Secteurs en contact avec le public (hôtellerie, restauration) mais aussi industrie et services aux entreprises (sauf nettoyage). Plus faible fréquence : secteur nettoyage, collectivités territoriales, associations.

- **Insultes et injures :**

19% des femmes, dont la moitié à plusieurs reprises. Pas de différences selon critères. Seraient plus fréquentes dans l'hôtellerie restauration, moins fréquentes dans l'industrie, les collectivités territoriales et les associations.

- **Pornographie sur lieux de travail :**

14% déclarent être confrontées à la présence de pornographie sur leur lieu de travail. Calendriers (6%), messages électroniques (6%), images sur écran ou affichage sur les murs (moins de 2%). Évidemment moindre dans les lieux qui accueillent du public et les professions très féminisées.

Harcèlement sexuel

- **Avances sexuelles verbales :**

14% des femmes déclarent avoir entendu, au cours de l'année écoulée, des propos qu'elles ne souhaitent pas entendre, ou ont fait l'objet d'avances sexuelles verbales. Plus les femmes jeunes; le statut marital semble protecteur. Pas de différence selon le secteur d'activité. Les femmes appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures seraient moins touchées.

- **Attitudes insistantes et gênantes (regards insistants), gestes non désirés (toucher des cheveux, cou) :**

13% des salariées. Plusieurs fois pour 5%. Pas de différence significative. Statut marital protecteur.

Harcèlement sexuel

- **Voyeurisme :**

1,6 % des salariées déclarent avoir eu affaire à un voyeur dans le cadre du travail, au cours de l'année écoulée. Pour 0,2 % à plusieurs reprises. Pas de lien avec âge ou catégorie.

- **Exhibitionnisme :**

1,5% des salariées déclarent y avoir été confrontées. 0,3 %, à plusieurs reprises. Pas de différence significative selon critères.

Agressions sexuelles

- **Avances sexuelles « agressives »** : 9 % des femmes; plusieurs fois pour 3%. Sembleraient plus fréquentes pour les femmes jeunes.
- **« Pelotage »** : 2,4 % des femmes déclarent que quelqu'un, dans le cadre du travail, lui a, contre son gré, touché les seins ou les fesses ou les cuisses ou l'a pelotée. Plusieurs fois pour 0,8 %. Cela pourrait donc concerner entre 2 500 et 4 500 femmes travaillant dans le département. Pas de différence significative selon âge et catégories. Plus fréquent dans le secteur médico-social (8,1 % des salariées de ce secteur).
- **Coincée pour embrasser** : 2 % des femmes, plusieurs fois pour 0,5 %. Beaucoup plus fréquent chez les plus jeunes.

Violences sexuelles graves

- **Attouchements sexuels :**

0,4 % des femmes interrogées déclarent avoir été victimes d'attouchements sexuels au cours de l'année écoulée.

- **Rapports sexuels forcés :**

0,6 % des femmes déclarent avoir été obligées de subir un rapport sexuel contre leur gré. Cela représenterait entre 300 et 1500 personnes dans le cadre du travail, chaque année pour 150 000 femmes salariées dans le département.

Violences sexuelles graves

- **Auteurs des agissements** : collègues 44%, supérieurs hiérarchiques 35%, usagers clients 18%, subordonnés 3%, mais 45% des victimes n'ont pas désigné les agresseurs et trop faible effectif.
- **Personnes de l'entreprise à qui la victime s'est confiée** : le taux de non-réponse est de 40 %. 40 % des victimes n'en ont parlé à personne. 45 % à la hiérarchie, 20 % à des collègues, les syndicats sont très peu cités. Seulement 1% des victimes en a parlé au médecin du travail.
- **Personnes à qui la victime s'est confiée en dehors de l'entreprise** : le taux de non-réponse est de 67 %. 80% des victimes n'en parleraient à personne, 12% à leur médecin traitant, 1% à l'inspection du travail.
- **Suites professionnelles** : chez 1/3 des femmes victimes de violences graves (peur d'aller travailler, changement de service, démission).
- **Conséquences sur la vie personnelle** : chez 1/3 des victimes (rupture avec collègues, troubles de la santé nécessitant traitement, troubles durables de la sexualité).

Suites judiciaires

- Les suites judiciaires sont rares
- Ensemble des violences décrites :
97% des victimes n'ont pas engagé de suites judiciaires
- Violences sexuelles graves :
8% des victimes ont engagé une procédure
- Au total, les victimes en parlent peu, les conséquences professionnelles et personnelles sont assez fréquentes, les suites judiciaires rares.

Bilan

- Confirmation de la fréquence et de la gravité des faits (d'autant que l'enquête ne porte que sur les 12 derniers mois).
- Harcèlement de genre fréquent.
- 1 femme sur 3 dit avoir subi une violence d'ordre sexiste ou sexuel (hors harcèlement de genre) au travail au cours des douze mois précédant l'enquête.
- Les violences sexuelles les plus graves (voyeurisme, exhibitionnisme, pelotage, baisers forcés, attouchements sexuels, rapports sexuels forcés) touchent 5,6 % des salariées du département.

Comparaison avec autres enquêtes

- **ENVEFF 2000 :**
 - ✓ Violences surtout dans la sphère privée, notamment les violences sexuelles graves.
 - ✓ Mais, pas la même méthodologie, pas les mêmes définitions, pas les mêmes populations, pas de centrage sur le travail, importance de la libération de la parole et de l'évolution des mentalités depuis 2000, actions des associations et de l'État.
- **CVSF 2006 :**
 - ✓ Résultats globalement dans le même sens, importance des phénomènes.
 - ✓ Laisserait penser que chaque année, 90 à 100 jeunes femmes de moins de 25 ans sont victimes de viols, tentatives de viols ou attouchements sur le lieu de travail.
 - ✓ Pas la même méthodologie, pas la même population.
- **INSEE 2007 :**
 - ✓ Pas la même méthodologie, les mêmes définitions, les mêmes questions, les mêmes populations
 - ✓ Mais confirme l'importance des faits, le peu de visibilité et de suites judiciaires.

Biais et limites

- **Taille de l'échantillon et des items** : peu d'effectifs dans les items extrêmes; intervalle de confiance grand et incertitudes.
 - **Non-réponses** : sur les suites et les auteurs
 - **Déclaratif** : exagération ? déni ? volonté d'oublier des événements douloureux ?
 - **Biais de recrutement** : ?
 - ✓ période de l'année
 - ✓ beaucoup de premières visites
 - ✓ taille des entreprises (pas les entreprises ayant service autonome, surestimation du poids des plus importantes du fait de l'espacement des visites ?)
 - ✓ population en activité, pas de données sur les chômeuses actuelles
- mais traitement statistique pour âge, secteur d'activité et CSP.

Conclusions

- Enquête : première de ce type.
- Grande implication du service, grande adhésion des salariées.
- Visibilité des phénomènes et sensibilisation.
- Résultats à confirmer (extension à d'autres départements).
- Ampleur et gravité des faits.
- Nécessité d'une démarche diagnostique et de politiques de prévention plus volontaristes de la part des pouvoirs publics et des professionnels.